

# PROCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS DU CHALLENGE PRINCE RAINIER III

*Protocole en date du 26 août 2020*

## 1. Introduction

Ce document détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent. Les principes ci-après relèvent donc du respect des consignes élaborées pour les endroits accueillant du public et ce protocole vise à les faire appliquer de la manière la plus stricte pour protéger les acteurs des rencontres.

Le protocole pourra être modifié selon l'évolution de la situation sanitaire et l'instauration éventuelle de nouvelles directives de la part des Gouvernements Français et/ou Monégasque, du Préfet des Alpes-Maritimes et des Maires des communes sur le territoire desquelles se jouent les rencontres du Challenge Prince Rainier III.

## 2. Désignation de « référents COVID »

L'association « Challenge Prince Rainier III » désigne pour chaque rencontre un « référent COVID » dont la mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des préconisations relatives au respect des gestes barrières dans le cadre des rencontres de toutes les compétitions qu'elle organise : Challenge Prince Rainier III, Challenge Foot 7, Seven Monaco, etc...

Les identités et les coordonnées des « référents COVID » sont transmises aux Mairies concernées.

## 3. Désignation de « dirigeants COVID »

Chaque équipe participant à l'une des compétitions organisées par l'association désigne parmi ses dirigeants officiels un « dirigeant COVID » qui est responsable de l'application du protocole sanitaire et de la gestion du flux des joueurs de son équipe selon le protocole. Elle peut aussi désigner un « dirigeant COVID suppléant » pour pallier l'absence éventuelle du « dirigeant COVID » désigné. A ce titre, l'un ou l'autre doit être présent à chaque match de l'équipe.

L'agent d'accueil donne l'accès et la clef des vestiaires **uniquement** au « dirigeant COVID » ou au « dirigeant COVID suppléant » définis.

## 4. Port obligatoire du masque

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes à partir de 11 ans. Le masque doit être conservé dans tous les espaces de circulation. Les seules exceptions concernent les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneur, remplaçants à l'échauffement) dans le cadre de la rencontre.

Une personne refusant de porter un masque ne sera pas admise dans le stade.

## 5. Respect de la distanciation physique et des gestes barrières

Les principes de distanciation physique (1 mètre) et d'application des gestes barrières, constituant les mesures les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus, doivent être respectés en tout lieu et à tout moment. Il est essentiel qu'aucune « rupture » d'application de ces principes n'intervienne dans l'enceinte des stades. A ce titre, une vigilance accrue devra être portée sur l'information des joueurs et dirigeants en amont des rencontres quant à l'application de ces principes.

## 6. Renforcement des dispositifs d'hygiène

Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques, un plan de nettoyage, désinfection et aération des différents espaces du stade a été mis en œuvre par les Municipalités, en apportant un soin particulier à la désinfection régulière de tout objet ou surface régulièrement touché et susceptible d'avoir été contaminé (zones de contact).

Les ballons de chaque équipe sont désinfectés par le « dirigeant COVID » de l'équipe avant et après la rencontre.

## 7. Protection des joueurs et officiels

Chaque rencontre doit se dérouler dans de bonnes conditions.

A ce titre, une attention particulière sera portée à la protection des acteurs du jeu (joueurs, staff et arbitres). Les rencontres pour lesquelles aucune solution ou adaptation ne peut être trouvée pour permettre le respect des mesures de prévention sanitaires devront être suspendues.

## 8. Délégués

Le port du masque durant toute leur mission dès l'arrivée au stade est imposé.

En plus de leurs tâches habituelles, les délégués veillent à ce que les ballons soient désinfectés par le « dirigeant COVID » de chaque équipe avant et après la rencontre.

Les délégués ne prêtent pas de stylo ou de crayon pour le remplissage des feuilles de match.

## 9. Vestiaires des équipes

L'exploitation de la zone vestiaires fait l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre peuvent accéder à cette zone.

### Accès

L'agent d'accueil donnera la clef du vestiaire au « dirigeant COVID » de chaque équipe.

Le « dirigeant COVID » devra :

- Contrôler le port du masque de ses joueurs à l'accès aux couloirs vestiaires.
- Fournir les masques nécessaires aux joueurs de son équipe.
- Désinfecter les ballons avant et après la rencontre.

- Remplir la feuille de match avec son stylo personnel (aucun stylo ne sera fourni par le délégué).
- Gérer le flux des vestiaires selon la capacité d'accueil avant et après la rencontre.
- Faire respecter le temps maximum d'utilisation du vestiaire.
- Refuser l'accès à un joueur susceptible d'être malade.
- Veiller à ce que les masques périmés soient jetés dans les poubelles.

La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite.

**Il est recommandé aux joueurs d'arriver au stade déjà vêtus de leur tenue de match et de prendre la douche à leur retour au domicile.**

#### Espaces communs

L'utilisation des espaces communs (vestiaires, douches) doit se faire dans le respect de la distanciation physique.

#### Dispositions particulières connues relatives aux différents stades

##### a) - Stade Didier Deschamps

La capacité maximum (joueurs et encadrement compris) est :

- Vestiaire 1 : 12 personnes
- Vestiaire 2 : 12 personnes
- Vestiaire 3 : 11 personnes
- Vestiaire 4 : 6 personnes
- Vestiaire 5 : 8 personnes
- Vestiaire 6 : 8 personnes

Le temps maximum d'occupation d'un vestiaire est de 30 minutes maximum après la rencontre.

##### b) Stade des Moneghetti

Jusqu'à contre-ordre, les vestiaires ne sont pas accessibles.

##### c) Stade Municipal de La Turbie

Jusqu'à contre-ordre, les vestiaires ne sont pas accessibles.

### **10. Aire de jeu et bancs de touche**

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le bord du terrain (joueurs remplaçants, dirigeants d'équipe, arbitres remplaçants, délégués et responsables de l'association) durant toute la rencontre.

Seuls les joueurs présents sur le terrain, le coach principal, les arbitres et les remplaçants à l'échauffement ne portent pas le masque.

Les bancs de touche ne doivent être occupés que par les joueurs et le staff technique des équipes participant à la rencontre.

La capacité maximale sur un banc de touche est de 4 personnes pour chaque équipe. Si la capacité maximale est atteinte, les personnes supplémentaires peuvent s'asseoir à proximité en respectant le protocole.

La capacité maximale sur le banc des officiels (délégués et responsables du Challenge Prince Rainier III) est de 2 personnes.

Les mesures barrières sont respectées : il n'y a pas de serrage de main, ni d'accolade.

Il est préconisé de respecter les mesures de distanciation lors des rentrées-sorties aux vestiaires à la mi-temps, ainsi qu'en fin de match.

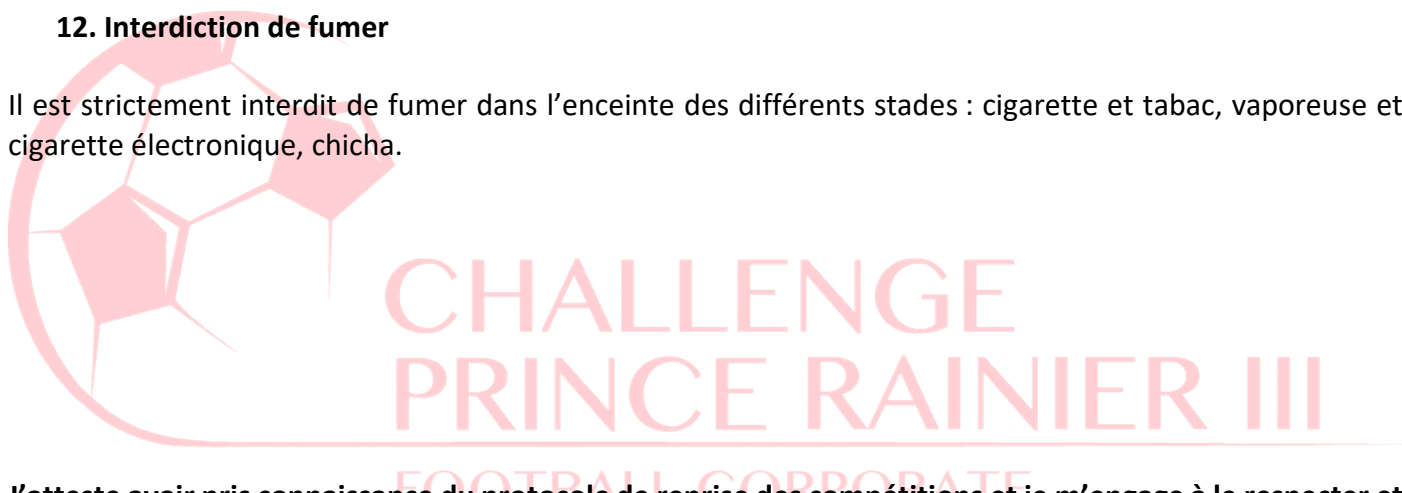
Les serrages de main, bises et accolades entre les acteurs du jeu sont interdits.

### **11. Accueil du public**

Les matchs organisés par l'association (Challenge Prince Rainier III, Challenge Foot 7, Seven Monaco, etc..) se déroulent à huis-clos.

### **12. Interdiction de fumer**

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte des différents stades : cigarette et tabac, vaporeuse et cigarette électronique, chicha.



**J'atteste avoir pris connaissance du protocole de reprise des compétitions et je m'engage à le respecter et à le faire respecter par les joueurs et dirigeants de mon équipe.**

**Nom de l'équipe :** ----- **Date :** -----

Dirigeant COVID

Nom & prénom :

Téléphone :

Signature :

Dirigeant COVID suppléant

Nom & prénom :

Téléphone :

Signature :